

 SANTÉ ET PRISES EN CHARGE ?  
 LE CADEAU MAGIQUE  SUPER PARRAIN  À VOS AGENDAS !

## SANTÉ ET PRISES EN CHARGE ?



La santé est la deuxième préoccupation des Français, selon le baromètre de recherche médicale de la Fondation de l'Avenir. Elle est en effet essentielle et se pose logiquement en parallèle la nécessité de bien comprendre notre système de santé et son modèle de prises en charge. La mutuelle SMH vous accompagne...

### Obligation d'information du patient

Il concerne le coût de l'acte en lui-même mais aussi le niveau de prise en charge par la sécurité sociale et par extension le reste à charge éventuel.

#### ✓ Professionnels de santé en cabinet libéral : obligations

o Affichage dans le lieu d'accueil et d'encaissement pour chaque professionnel :

- Du secteur d'activité du médecin (secteur 1: tarif sans dépassement, secteur 2: tarif libre avec dépassement, avec la notion de tact et mesure, ou tarif libre).
- Des tarifs pratiqués pour la consultation, le cas échéant, les visites à domicile, les majorations d'honoraires, la pratique médicale à distance ou encore au moins cinq des prestations les plus courantes.
- Des conditions de prise en charge et de dispense d'avance de frais.

o Devis à établir sur les coûts de la prestation médicale, de l'acte de prévention, de diagnostic et/ou de soins à partir de 70€ de dépassements d'honoraires.

o Information détaillée délivrée à l'utilisateur lorsque l'acte comprend la fourniture d'un dispositif médical sur mesure.

#### ✓ Établissement de santé : règles différentes

o De manière générale, information sur les coûts par affichage dans l'établissement, ainsi que sur les sites Internet.

o Pour les informations individualisées :

- Le souhait et le coût de la chambre particulière.
- Le régime d'activité du professionnel de santé, libéral ou salarié (à préciser au moment de la prise de rendez-vous).

Dans le cas d'exercice en libéral, les obligations citées précédemment s'appliquent.

#### ✓ Le cas particulier du 100% santé

La réforme 100% Santé = obligation de proposer des équipements avec une prise en charge intégrale des frais de santé (sécurité sociale + complémentaire santé -cf encart) par les opticiens, dentistes et audioprothésistes.

o **Obligation des opticiens et audioprothésistes :**

- Rendre visible l'offre 100% Santé dans le magasin.
- Présenter l'offre 100% Santé.
- Proposer une offre 100% Santé dans un devis normalisé, même si un autre choix hors 100% santé est souhaité.

o **Obligation des dentistes :**

Indiquer l'existence d'alternatives thérapeutiques qui peuvent être une offre du panier 100% Santé ou à défaut du panier à tarif maîtrisé, dans le devis.



La participation obligatoire des complémentaires santé au 100% santé est définie dans le cadre des contrats responsables. Toutes les offres SMH sont des contrats responsables et solidaires, c'est-à-dire ?

Un cahier des charges définit les remboursements obligatoires et interdits pour différentes prestations, dont le 100% santé. Un taux de taxe de solidarité additionnelle (TSA) de 13,27% s'applique alors au lieu des 20,27% appliqués aux autres types de contrats.

Présentés comme cela, ces 13,27% peuvent paraître avantageux. **Mais la santé n'est pas un luxe et c'est un droit fondamental. La pétition pour supprimer toutes les taxes sur la santé continue.**

Rendez-vous sur : [www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr](http://www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr)

➤ Les réseaux de soins mutualistes ont toujours été attachés à proposer des offres qualitatives à restes à charge maîtrisés :

Pour trouver le centre de soins mutualiste le plus proche de chez vous, [site SMH.fr/centres mutualistes/](http://site.SMH.fr/centres-mutualistes/) la carte des centres mutualistes.

➤ Le pôle relation adhérents de votre mutuelle est à votre écoute pour vous accompagner dans votre parcours santé :

Prises en charge: renseignements et délivrance, étude de vos devis, modalités de remboursements, informations restes à charge...

03.20.10.97.10 (choix 1) / [contact@smh.fr](mailto:contact@smh.fr)

# LE CADEAU MAGIQUE



Le samedi 07 décembre 2024, la mutuelle SMH renoue avec le plaisir de vous proposer un spectacle familial de cirque au Chapitô. De nombreux artistes, de fabuleux numéros en préparation pour une journée inoubliable.

- **Lieu :** place Gustave Engrand, boulevard de l'Ouest à Villeneuve d'Ascq.
- **Horaires :** 14h30/16h30

**Réservez vite, nombre de places limité !**

- **Coupon de réservation**, à retourner à SMH Loisirs, Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène-Avinée, 59120 Loos.
- **Chèque à libeller au nom de SMH.** Paiement en espèces possible à l'Espace conseil. [Aucun remboursement possible.](#)

# SUPER PARRAIN



► Nicolas Bérard, conseiller mutualiste, a eu le plaisir d'offrir des écouteurs Bose tout confort à Stéphan Gozdz, cuisinier au Ch de Lens. Cette remise récompense le super parrain de notre dernière campagne d'adhésion. Stéphan a rejoint notre mutuelle en 2017. **Bravo à lui, et merci pour sa confiance.**



## À VOS AGENDAS !

**REPAS DANSANT** Repas dansant annuel SMH :

► **Samedi 18 janvier 2025**

Détails à suivre dans l'Infos Santé de septembre prochain.

## ARBRE DE NOËL – LE CADEAU MAGIQUE – Villeneuve d'Ascq 07 décembre 2024

N° adhérent SMH : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. (important) : ..... Mail (important) : .....

### ► Nombre de places souhaité :

#### ► Nombre de place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte à partir de 3 ans) :

- Entrée + jetons boisson et popcorn ou barbe à papa + photo

..... X 10 € = ..... €

- Entrée + jetons boisson et popcorn ou barbe à papa (sans photo)

..... X 5 € = ..... €

#### ► Nombre de place(s) non SMH :

- Entrée + jetons boisson et popcorn ou barbe à papa + photo

..... X 24 € = ..... €

- Entrée + jetons boisson et popcorn ou barbe à papa (sans photo)

..... X 19 € = ..... €

#### ► Nombre de place(s) gratuite(s) enfant - 3 ans (sur les genoux des parents sauf si places libres) : .....

**Merci de préciser le nombre de personne(s) à mobilité réduite pour un accueil adapté : .....**

#### ► Je souhaite recevoir mes places :

- en envoi Recommandé R2 : + 6,40 €
- en retrait à l'accueil SMH
- en envoi simple

#### ► Montant total à régler : ..... €

- par chèque (ordre : mutuelle SMH)
- en espèces (Espace conseil SMH)

Pour plus d'actualités [www.smh.fr](http://www.smh.fr) 24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.

suivez nous sur   

## NOUS CONTACTER :

Mutuelle SMH, Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 Loos

Tél. : 03 20 10 97 10 | [contact@smh.fr](mailto:contact@smh.fr) | [www.smh.fr](http://www.smh.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption

Mutuelle SMH, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 301 862 769, dont le siège est sis Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 Loos. Mutuelle membre de l'Union de Groupe Mutualiste UNALIS MUTUELLES, régie par le Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le N°788 486 637, dont le siège est situé 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire.